CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables mois d'avance.

A mon abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra renoncer à son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les annonces Anglaises et en FRANCAIS, à raison de trois piastres par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes, payables d'avance, et DIX LIGNES, ou moins.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront continuées jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les feront annoncer.

On prend des abonnements à l'année, p ur publier les avis, à des prix très modérés.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'il ne soit fait par quelqu'un en ville chargé de payer mon abonnement. Toutes les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, à moins contraire, elles resteront à la Poste.

...NVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur,
CORSAIRE, capitaine BAGLET,
partira de *Pal...Rive* tous les [illegible]
marches, à 9 heures du matin, et
même soirée. Il partira également du
Mercredis, à 9½ heures du matin, pour
, en remontant la rivière, il ira à
, et sera de retour ici le lendemain Jeudi
ont été achetés expressement pour faire les
continueront à l'avenir à faire le trajet entre
Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans
la place de passage, le propriétaire du bateau
à engager les enfans de bois, planches et
autres.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau le Dimanche, pourront se trouver au Rail-Road, à huit heures du matin, pour entrer dans les chemises.

Le soussigné remercie respectueusement l'encouragement dont il a été honoré jusqu'à présent.

WM. BAGLEY.

...DE PAQUEBOTS.

...ut de faciliter les communications entre ... et Mobile, une nouvelle ligne de paquebots, ... nouveaux navires, vient d'être établie.

LES DÉPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE,
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	26 Décembre.
5 Avril,	13 Mars,
5 Août,	26 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	26 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	26 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	26 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Avril,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils étent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec le plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabannes. 20 nov.

SUCCESSION DE MARCELIN GARNIER.

AVIS est donné aux créanciers de la dite succession de se joindre bien présenter, dans le plus bref délai, leurs comptes au soussigné; en même temps, les personnes qui doivent à ladite succession sont invitées à payer entre ses mains les sommes qu'elles peuvent devoir.

PIERRE CLAPIER,
Curateur aux héritiers absens.

5 jan

BUREAU DE LOTERIE, DE DEPOT ET DE COURTAGE.—Rue St. Louis, No. 61, entre les rues Royale et Chartres.

On y vend constamment des billets de Loterie de cette ville, par paquets, billets, demi-billets, et quarts de billets.

On y achète des billets de banque sans cours; on y vend, échange ou achète des monnaies étrangères ou du pays ainsi que des sous.

On y fait des prêts sur gages, pour un temps limité, sur des montres, pendules, bijoux, argenterie, ornements de cheminée, et autres articles faciles à vendre.

La plus grande ponctualité est mise dans les affaires de courtage, et dans les achats et ventes d'esclaves.

N. B. On achète ou échange de vieil or ou argent, des bijoux, des pierres précieuses, pour du comptant ou des marchandises, billets de loterie, &c. &c.

G. EVERETTE,
Agent pour les propriétaires, N. Orléans.

1er jan

MAGASIN DE COMMISSION, &c.—Rue St. Louis, No. 81, entre Royale et Chartres, où l'on reçoit à pour vendre, toute espèce de marchandises; meubles; fonds de magasin; productions du pays, &c. &c. pour être mis à l'encan ou vendus à l'amiable, selon les ordres des propriétaires. On fera également des envois dans les différentes villes de l'Union.

☞On a engagé un encanteur commissionné pour effectuer les ventes.

N. B. On y reçoit également des consignations de marchandises &c. par grandes ou petites quantités. De petites avances seront faites sur les articles de coure; et on ne vendra les marchandises que pour du comptant, et sans réserve.

P. S. Les affaires seront faites au même taux que pratiquent les autres agents.

G. EVERETTE,
Courtier de Change, Agent-Général, Marchand-commissionnaire, et Agent des propriétaires
1er janvier à la Nouvelle-Orléans.

AVIS AU PUBLIC.—Le soussigné engagé particulièrement pour les ventes à l'encan dans la ville de New-York, a accordé M. G. Everette, de la Nlle.-Orléans, comme son seul agent, pour la transaction des ventes au dépôt, par commission et les envois. Le soussigné continuera depuis la ville de New-York la même profession, et fera des envois tous les mois à M. Everett, à la Nouvelle-Orléans, où il s'est établi rue St. Louis, No. 81.

1er jany H. L. STONEMETZE, New-York.

PLANCHES ET ROUES.—Roues de Charrettes, Charrettes, Drays et Brouettes, faits avec de bons matériaux, coupés dans la saison convenable. A vendre constamment par

TOURNE & BECKWITH,
27 déc Nouvelle Levée, No. 15

A VENDRE—50,000 Gallons mélasses, près de la ville, et livrables de suite par

27 déc BLANC & BRUGIER.

PERDU—Un ballot de livres marqué W. M'Kim, débarqué du navire Hercaclide, depuis deux semaines environ, il est à supposé qu'il a été enlevé sur la Levée par erreur; on recevra avec plaisir les informations qui pourraient être données à ce sujet.

22 déc LINCOLN & GREEN.

EN débarquement du navire Helvetia, venant du Havre, 60 milliers tuiles à crochets; 700 boisseaux de terre. *Aussi*, en magasin; 30 caisses champagne; 50 caisses grand vin, Château Léoville, 23 do. do. Saint-Barsac. A vendre par

THEODORE NICOLETTE CO.
1 déc Rue Royale, No. 109.

CORPS DE BAUMONS à vendre sur la Levée, ... adresser à 16 déc J. MAGER.

Les soussignés viennent de recevoir par le navire Sa... du Havre, jolis habillements d'enfants en drap, ... et mérinos. *Aussi*: jolies chapeaux de dames de ... manteaux de dames en drap, jolis échus, &c. &c.

AUGUSTE GOUY & CO,
20 déc rue Royale, No. 188.

A la Banque de l'Union de la Louisiane tire des Checks ... sur New-York, au pair. J. B. PERRAULT,

---

...SEAUX POMMES DE TERRE de ..., d'une qualité supérieure, à $1 le baril, ... adresser de suite à bord du navire Hélvetia, venant ..., ou à vis la rue St. Philippe. 28 déc

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 29 Janvier 1833, il sera vendu à la bourse Hewlett, un TERRAIN et les bâtisses qui sont dessus, situé rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mme. Veuve Coudray et de Pautre par celle de Mr. Larive; il mesure 54 pieds de face, dont 30 pieds ont 120 de profondeur, 18 pieds ont 90 de profondeur et 6 pieds ont 70 pieds de profondeur; les bâtisses consistent en 3 appartemens de face sur la rue dont un a 24 pieds de face, l'autre 18 pieds de face, et le 3ème. 8½ pieds de face, chacun d'eux ayant 23 pieds de profondeur, tous en briques; les deux premiers avec cheminées et couverts en tuiles rondes; l'autre sans cheminée et couvert en tarrasse. Plus deux appartemens à cheminées, une chambre haute et une boire; le tout en briques couvert en tuiles plates. Une maison attenant, briquetée entre potcaux, couverte en gravrins, composée de deux appartemens, une cuisine et deux chambres à domestiques, construite en brique, couverte en terrasse; un caveau derrière la cuisine, deux puits en briques, une cave, et un paratonnère. Ces bâtimens ont été payées.

Conditions:—1000 piastres comptant, et le surplus en trois dans 6 mois, un tiers à 12 mois et un tiers à 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et tels comptes que le vendeur jugera convenable et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé devant F. Férand, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 janv

---

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 16 Janvier 1833, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett, une négresse nommée Miranda, âgée de 20 ans, avec son enfant Cornille, âgée de 16 mois, elle est blanchisseuse, repasseuse, servante de maison, très intelligente et d'un bon caractère, garantie ces vices et maladies prévus par la loi. Ca annonces les conditions. 3 janv

---

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de Phon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à Panama Jeudi 29 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goëlette MARGARET,

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses apperaux et fétirtures; telle qu'elle se trouve mouillée au bassin; elle a été construite à Pensacola depuis dix-huit mois, elle marche très bien, et porte en fort chargement pour son tonnage; elle tire très peu d'eau et a été nouvellement pour les voyages du lac elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit endossé à satisfaction. 27 déc

PAR F DUTILLET.

COUR DES PREUVES.

SUCCESSION DE FEU ANTOINE ABAT.

EN vertu d'un ordre de la dite Cour, il sera vendu à la Bourse Hewlett, Samedi, 26 Janvier 1833, à midi précis, les propriétés suivantes, appartenant à la succession, savoir:—

PROPRIÉTÉS FONCIERES.

UN TERRAIN No. 317, situé à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines, mesurant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur 190 pieds de profondeur faisant face à la rue des Ursulines, le tout mesure française; ensemble les édifices qui s'y trouvent, consistant 1o. en une maison principale bâtie en briques et couvertes en tuiles, composée de quatre belles chambres à cheminées, 2 beaux cabinets, et une gallerie fermant en jalousies. 2o. Une autre bâtisse presque neuve, contenant des chambres de domestiques, chambres à repasser et cuisine. 3o. Un office, une grande cave, un grand lavegard pour laver, et latrines; plus, deux grandes cuves et un puits avec une pompe. Du côté sud de la maison, il y a un jardin séparé de la cour par un clair-voie. La cour est pavée, en pierres plates, et contient quelques arbres fruitiers.

2o. UN AUTRE TERRAIN, No. 305, situé rue des Remparts, entre celles de St. Philippe et des Ursulines, ayant 60 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, (mesure française,) ensemble les édifices qui s'y trouvent et qui forment deux corps de logis séparés, consistant d'un côté en une maison composée de cinq chambres, dont trois à cheminée, une cuisine, un office, un grand hangard, écurie et latrines; et de l'autre côté, une maison de trois chambres à cheminées, et trois autres chambres, une cuisine, un office, puits à pompe etc.

ESCLAVES.

3o. ELIZA, belle négresse, domestique, âgée de 22 ans, avec ses deux enfans, Georgina, de 3 ans, et Harriet de 15 mois.

4o. SALLY, négresse domestique, de 40 ans.
5o. ROSETTE, do. do. do. 15 à 16 ans.
6o. CHARLES, mulâtre, peintre, de 23 ans.
7o. MAGUERITE, négresse, domestique de 16 à 17 ans.
8o. PRONTIN, nègre charretier, de 15 à 20 ans.
9o. JEAN PIERRE, nègre, peintre de 40 ans.
10. MARIA, griffonne, avec son fils mulâtre de 10 ans.
11. EUGENIE, négresse blanchisseuse, de 40 ans, se plaignant de douleurs.
12. FRANCOIS, nègre charretier, et domestique, de 30 ans.

ACTIONS.

13. DOUZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians.
14. CINQ ACTIONS de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
15. DEUX ACTIONS de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane.
16. DEUX ACTIONS de la Compagnie du Chemin du Lac Pouchartrain.

CONDITIONS:—Les propriétés foncières payables en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, les esclaves en deux termes égaux, d'un et deux ans respectivement du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et portant hypothèque sur les objets vendus. Les actions, payables comptants.

Va. ANTOINE ABAT, } *Exécuteurs*
JOHN DAVIS. } *testamentaires.*

☞ Les actes de vente seront passés devant Mr. Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 déc.—6,3pa.

Pensionnat
DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉ PAR
Mme. et Mlle. Granet,

Maison de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

CONDITIONS:—Le cours d'études est de dix mois, du 1er. Novembre au 1er. Septembre de chaque année.

(☞ L'établissement ouvrira cette année le 24 Décembre.) Un exercice général, suivi d'une distribution de prix, termine le cours d'études, et l'établissement reste fermé du 1er. Septembre au 1er. Novembre, époque pendant laquelle les maladies engagent la plupart des parens à se retirer à la campagne.

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané des langues et littératures française et anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, l'astronomie et les différens genres de couture, de broderie, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

PENSIONNAIRES, pour le cours d'études de dix mois,	$300.
DEMI-PENSIONNAIRE,	200.
EXTERNES,	100.
BLANCHISSAGE et raccommodage, les 10 mois,	20.

ARTS D'AGREMENT.

HARPE, par quartier,	$30.
PIANO, do.	30.
CHANT ITALIEN,	30.
DESSIN,	20.
DANSE,	20.

Les lits complets sont fournis par l'établissement, moyennant $5, une fois payées.

Chaque élève apporte en entrant deux paires de draps, 12 serviettes, un couvert et une timbalie d'argent, un couteau de table et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers sont fournis par l'établissement et payés à part.

La pension se paie par trois mois et d'avance.

Mme. Granet évitera autant que possible les *mémoires* et ne réclamera que des déboursés indispensables.

En fondant un établissement de ce gere, Madame Granet n'ignore pas qu'elle ne peut avoir encore par elle-même aucun titre à la confiance des habitans de la Nouvelle-Orléans; étrangère dans cette ville, elle ne peut que s'appuyer des recommandations des personnes de qui elle a l'avantage d'être connue et au nombre desquelles elle s'honore de pouvoir citer:

S. Exc. M. A. B. Roman, Gouverneur de la Louisiane, M. et Mme. Masureau, M. et Mme. Hollande, M. et Mme. West, M. et Mme. Pilié, M. et Mme. Boyer, MM. J. F. Canonge, Ed. Forstall, Wm. Nott, Théodore Nicolet, J. Garnier, Quertier & Boutin.

Madame Granet a été pendant long-temps à la tête d'un établissement de ce genre à Paris, et un séjour de sept ans qu'elle a fait depuis à Londres, l'a mise qufait du système d'enseignement des deux pays.

Madame Granet est aidée de ses deux filles, dont l'aînée, élève, des meilleurs maîtres de France et d'Angleterre, enseigne le Piano, le chant et le dessin.

L'enseignement de la langue et de la littérature française et celui de langue anglaise, sont confiés à des professeurs qui ont exercé avec succès à Londres et à Paris.

La religion, fondement de toute bonne éducation, sera l'objet d'une attention particulière. Un jour par semaine sera consacré à l'instruction religieuse, et les élèves seront conduites à l'Eglise tous les dimanches, lorsque le temps le permettra.

Un médecin sera attaché à l'établissement.

Madame Granet s'engage à se livrer entièrement aux soins et à la surveillance de sa maison, à considérer ses élèves comme ses propre enfans, à leur donner une nourriture à la fois saine et abondante, une éducation solide et morale: en un mot, elle ne perdra jamais de vue la tâche pénible, mais honorable, qu'elle s'impose, et s'efforcera de répondre sous tous les rapports à la confiance des familles.

23 déc

REÇU par le navire Hawes, capitaine Spear, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,

Masschino de Trieste; 200 paniers anisette fine;
50 caisses liqueurs françaises assorties;
Fruits à l'eau-de-vie;
Marasquin de première qualité;
1200 livres superbes figues en sirop;
Vins en barriques.

Tous ces articles sont de première choix.

17 déc—1m A. LACOUTURE.
de la Levée, No. 21.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY ET J. LE CARPENTIER & Co.

IL sera vendu, le samedi 26 janvier 1833, à midi, à la Bourse Hewlett,

1o. *Une Habitation* connue sous le nom de la Pointe à Robin, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemine, sur la rive gauche du fleuve, à sept lieues de la Nlle. Orléans, ayant 24 arpens et environ 22 toises de face au fleuve, dont 19 arpens et 25 toises ont 80 arpens de profondeur, et les 5 autres seulement 40 arpens, mais ayant droit de préamption pour la double concession. Elle est boisée à une profondeur d'environ 75 arpens et traversée d'un bayou, nommé la rivière aux Chênes, communiquant à la mer; et est bornée, dans la partie supérieure, par la propriété de M. Pre. Lacoste, et dans la partie inférieure par celle de M. Hy. McCall. Il y a sur la terre environ 68 arpens en culture de cannes du dernier plant, et 20 matelas de cannes pour plante—*De Plus*, les édifices et dépendances qui consistent en—

UNE SUCRERIE à deux équipages, Purgerie, Moulin, Machine à vapeur de premier ordre avec moulin à gru, construite l'année dernière.

DEUX MAISONS parallèles en briques, de trois pièces, deux cabinets avec galeries devant et derrière.

DEUX GEOLIERS en briques, ayant chacun une chambre dessous et un appentis derrière.

UN MAGASIN aussi en briques, divisé en trois pièces, avec deux cabinets et un hangard, une cuisine avec four et chambre à repasser, un poulaillier divisé en deux pièces, un hôpital divisé en deux pièces, une écurie à chevaux, une étable à bœufs, onze cabanes à nègres—le tout couvert en bardeaux, solidement construit et monté sur solos.

2o. UNE BELLE TERRE, bien boisée jusqu'au fleuve, ayant 32 arpens de face, ouvrant de 7 arpens sur la profondeur de 40, contenant 1,166 acres en superficie, bornée d'un côté par l'habitation de M. André Benoist, de l'autre par celle de Messrs. A. Abat et F. Macarty.

3o. 51 TETES D'ESCLAVES, dont 22 hommes et garçons, 7 enfants et 12 femmes, créoles ou dans le pays depuis long-tems, et parfaitement habitués aux travaux d'une habitation; plusieurs sont à talents et plus ample description en sera donnée au moment de la vente.

Conditions:—L'habitation sucrerie, payable à 1, 2 et 3 ans, avec faculté de prolonger de trois ans chacun des termes, en payant un intérêt de 7 p 100 par an. La terre contenant 1,166 acres en superficie, vendue sur le pied du comptant, avec la faculté à l'acquéreur de payer en dix ans, par dixièmes, en indemnisant le vendeur d'un intérêt annuel de 7 y 100 sur les sommes dues. Les esclaves payables à 1 et 2 ans.

N. B.—Il existe sur l'habitation sucrerie, un cimetière de 30 pieds sur 120, bien entouré, faisant face à un chemin. Lequel cimetière le propriétaire ne vend pas, mais il le laisse à perpétuité en jouissance à l'acquéreur, à la condition expresse de l'entretenir entouré et de ne pas changer dans aucun tems l'objet de sa destination. Le procès verbal de la vente sera déposé en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public. Les plans sont déposés chez les encanteurs susdits. 1er jan

---

PAR F. DUTILLEET.

MERCREDI, 30 de Janvier 1833, prochain, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu à midi, au café de la bourse Hewlett, pour compte de la succession de feu M. F. B. Pacquetat; une négresse nommée Rosette, d'environ 20 ans, depuis 13 ans dans le pays, couturière, domestique de maison et bon sujet. Payable à 6 mois en billets à la satisfaction. La vente sera passée par Félix de Armas, notaire public. 29 déc

---

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de Phon. Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi, 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlet, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu John J. McNeill, savoir:

ADAM—âgé de 14 ans, très bon domestique et bon charretier.

JIM—âgé de 12 ans, bon nègre de champs.

——âgée de 30 ans, assez bonne domestique de maison, avec son enfant âgé de 2 ans, tous acclimatés et pleinement garantis.

Conditions—4 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 déc.

PAR H. DOMINGON.

Il sera vendu à la bourse Hewlett, le Samedi 26 Janvier prochain, à midi, la négresse nommée JULIENE, créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier.

Conditions—$196 comptant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 déc-15'3ps

---

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse Jefferson, il sera vendu samedi, 26 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

UN TERRAIN DE VALEUR,

appartenant à la succession de Barney Curneen, situé à l'encoignure des rues Annonciation et Richard, faubourg Annonciation, désigné sur le plan du dit faubourg comme No. 6, de l'Ilet No. 32, mesurant 60 pieds de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur à la rue Richard; ensemble, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 déc

---

A VENDRE.—Un cabaret avantageusement et très bien situé. Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
1 jan rue de la Levée, No. 77.

A LOUER.—Une MAISON située un ilet plus bas que la Presse à Coton de la Levée. La maison vient d'être nouvellement réparée et peinte, il y a un jardin et un grand terrain, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO,
1 jan rue Royale, No. 117.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX,

Et d'Etrennes, rue de Chartres, en face de l'Hôtel des Etrangers.

ALEX. PAYA, venant de Paris, tenant son magasin rue de Chartres, No. 192, préviennent les personnes qui désireraient quelques articles nouveaux, que l'on trouvera chez lui un bel assortiment de librairie moderne, ouvrages de littérature, romans et livres pour la jeunesse, jolies lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits gracieux et caricatures; tableaux à l'huile et gravures; parfumerie fine, très-variée; parapluies et ombrelles; nécessaires et cartonnages; un bel assortiment de jeux d'enfants et objets d'étrennes; pistolets, cannes à épées, poignards, couteaux, canifs, rasoirs et ciseaux, en tous genres; bretelles, cravattes et cols; bijouterie nouvelle; papier à lettres, à dessin et objets de bureaux; brosses et peigneset étuis en tout genre; lorgnettes de théâtre, bonnets, fleurs pour coiffures; masques; casquettes; portefeuilles très-variés; cartes de visite; briquets; tabatières et étuis à cigarres, petits miroirs, fantaisies et boîtes à barbe; et enfin, un grand nombre d'objets de bon goût. 25 déc

---

SUCRE ET MELASSE.—Plusieurs récoltes de sucre et melasse, à vendre au-dessus et au-dessous de la ville, par DUBERTRAND & LEGENDRE.
29 déc rue St. Louis, No. 63.

MELASSE.—10,000 gallons de Mélasse à, arriver ou 12 milles audessous de la ville, à vendre par
21 déc DUCROS & MORPHY.

CALLIGRAPHIE.

SYSTEME CARSTAIRIEN.

M. DOLBEAR, professeur d'écriture, de retour en cette ville, ouvrira de nouveau son école d'écriture *jeudi* 20 courant, au No. 49, rue du Canal, au dessus de la librairie de Melle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement invités de venir examiner les exemples d'écriture, d'après lesquels on verra les progrès faits par différents élèves, depuis l'âge de 9 ans, jusqu'à 50 et audessus.

De *nouvelles classes* seront ouvertes *chaque semaine* durant l'hiver et le printems. Il y a un appartement réservé pour les dames.

Les personnes qui ne comptent rester en ville que quelques jours, peuvent faire un cours entier de leçons.

Il donnera aux dames une écriture *jolie, rapide et fashionable*, d'après une méthode qui obvie à la *fatigue qu'occasionne l'écriture*, et il enseignera aux hommes un genre *lisible et rapide*.

La première classe pour les dames aura lieu de dix heures à onze et demie du matin; la seconde, d'une heure à deux et demie de l'après midi. Le reste de la journée et de la soirée (jusqu'à 10 heures) sera réservé aux hommes.

Le frère de M. Dolbear, qui est maintenant à leur établissement du nord, est attendu cette semaine; dès qu'il sera arrivé ils pourront donner des leçons particulières et exécuter toute espèce d'écritures enjolivées dans le meilleur goût.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et douceur de son caractère, que sous celui des *rapides* progrès de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1830. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, dont j'ai eu examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 6 à 50 ans, écrits pendant un tours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *spécimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon goût est un perfectionnement utile et désirable; c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux paraissent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maunhaut; rév. J. Eddman; A. Grétille; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général. 26 déc—6m.

DESIRE connaître la demeure de M. Marron, arrivé du Havre par le Louisville, le mois dernier.

ETIENNE & LE COURVAL,
24 déc rue de la Nouvelle-Levée, No. 6.

AVIS AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de

WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIÉTAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils reçoivent tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & FEYGHAUD,
agents, rue des Chartres, No. 99.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

A VENDRE.

Une HABITATION située à environ 25 arpens de face sur la rivière, établie en sucrerie, située dans la paroisse des Plaquemines, à 7 heures de la Nlle.-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpents en souches et plan de cannes à sucre en très bon état; et une récolte en main, suffisante pour la provision de l'année, avec 61 ESCLAVES dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfants; 26 CHEVAUX mules ou bêtes cavalines, 24 BETES-A-CORNES.—De plus les instruments aratoires, petits et ustensiles nécessaires à cette exploitation.

On la vendra ainsi ou sans les esclaves et animaux, à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi, 26 suivant par la voie d'encan public.

S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné, ou bien en ville, à MM. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Persévère Plaquemines, 25 juillet, 1832.

15 déc C. B. DUFAU.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement,

250 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et rosés, par caisses de 2, 4, 5, et 6 doz; par paniers de 12 et 6 bouteilles, et par demi paniers de 12 demi bouteilles.

Tous ces vins sont garantis de 1ère. qualité et seront vendus à très bas prix. 7 jan

---

VR. ROUMAGE, rue Royale, No. 116, offre à vendre à des prix modérés:

3000 caisses par 12 bouteilles et 24 pintes vin de claret, du Pauillac, St. Julien, St. Estèph, Château-Margaux, haut Brion, Lafitte, Gruan-lafose &c.

50 caisses de 25 bouteilles chaque, de Haut-Brion, Margaux et Latour.

300 barriques de vin, St. Julien, St. Estèph, Chateaux-Margaux, Pauillac, Chateau Latour, Haut-Brion &c.

100 tiercons vins de St. Julien et Pauillac; 100 do vins blanc de Graves; Barsac &c.

1200 paniers anisettes de différentes qualités.

5 demi pipes eau-de-vie de Cognac 4me. preuve, de Pétampe de J. J. Dupuy.

200 caisses fraits à l'eau-de-vie, prunes, pêches et abricots.

100 caisses liqueurs superfines, de différentes qualités.

100 paniers Campagne mousseux par 12 bout. et 24 pintes de la célèbre étampe de JOLLY.

50 caisses do A. I. 1925.

50 caisses Bourgogne mousseux, de 24 bout. et 24 pintes.

400 boites de sardines à l'huile.

10 balles lignes françaises à pêcher.

Bouchons pour bouteilles et pintes; différens autres articles de son genre de commerce. 7 janv

---

MR. THOMAS POLLOCK, GRAVEUR ET IMPRIMEUR EN TAILLE DOUCE, venant d'Edinburg, informe respectueusement les citoyens de la Nlle.-Orléans, qu'il s'est établi dans la rue de Chartres, No. 7, où il a intention d'exercer sa profession et de travailler à des prix modérés. 20 déc—1m

---

EXPOSITION D'UN NOUVEAU GENRE.

GRANDES CURIOSITES VIVANTES,
De Philadelphie.

ON a exposé ces curiosités à l'encoignure des rues Jefferson et de la Levée, et elles n'y demeureront que quelques temps; on y verra entr'autres,

LE HYSTRIX CRISTATA,

Ou le *Pare-Epique* d'Afrique, le premier qui soit venu en Amérique; un énorme

ANACONDA,

LE GRAND SERPENT DES MONTAGNES,

Appelé communément LA TERREUR DU CEYLAN;

Il a près de dix-huit pieds de longueur;

LE BOA CONSTRICTEUR, ou le *Grand Serpent du Java*, presqu'aussi gros que l'*Anaconda*, et ayant à peu près le même instinct. Les habitans de l'Indoustan le nomment *Serpent Etrangleur*, et lorsqu'ils sont grands ils sont capables de tuer des cerfs, des buffles, et même des tigres. Les couleurs de ces admirables reptibles sont vives et superbes, au-delà de toute description. On peut donner une idée de leur voracité en disant que l'un d'eux avale, dans un seul repas, des volailles entières avec leurs plumes. Les spectateurs n'ont rien à craindre, attendu que ces serpents sont dans des cages de fil de fer. Les personnes les plus timides peuvent en approcher.

Un superbe BOA du Bengal;

Le grand SERPENT DES ROCHERS, de Madras.

L'OCELOT, ou *Petit Tigre*, des bords de l'Orénoc.

Aussi: Les DEUX SERPENTS DESTRUCTEURS, ou *Dioinitis Ergotinensis*, animaux extraordinaires.

La TETE du cannibal HOWAMAN, chef de la Nouvelle-Zélande, bien tatouée et parfaitement conservée.

N. B.—Tous les lundis à 8 heures du soir on donnera à manger des lapins ou des volailles, à un des serpents.

☞Heures d'exhibition: depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 du soir. Prix d'entrée—quatre escalins; moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

L'entrée est par la rue Jefferson.

☞Il est défendu de fumer dans la salle. 25 déc—1m

AU NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, No. 249.
Ancien magasin de Mr. Choisne.

LE soussigné informe les Dames de la ville et le public qu'il offre à vendre les objets suivans, reçus par les derniers arrivages de France:

Nattes à la grecque; do dittes fausses queues,
Coiffures en coques montées sur peignes,
Do en fleurs pr. bals; tours indémaillables &c.
Un assortiment général de grands peignes à chignon imprimés et découpés en dessoins nouveaux.
Peignes d'écaille, à retaper,
Do do à fourchette, à décrasser, à favons, &c.
Do do en buffle,
Cure-dents et cure-oreille en écaille,
Tabatières d'écaille et autres à double fonds et à sujets,
Une grande quantité de brosses à dents, à ongles, à peignes, à tête, à habit et à rhumatisme &c.
Eponges fines et sacs de toile cirée pour do,
Houpes de cygne,
Miroirs à barbe, à bouche, de poche et autres,
Blaireaux à barbe, ou pinceaux en tous genres,
Pommade fine et surfine, à toutes les odeurs, en pots de faience, de verre, ou de porcelaine avec noms &c.
Do. des Francs pour la crue des cheveux,
Régénérateur de la chevelure; Physotrix, ou pommade grecque pour do; crème de Perse, do de concombres, do de limaçons, de cold cream; huile antique à toutes les odeurs, do de Macassard, do florédale pour entretien de la chevelure, rouge végétal aux fleurs et autres, vinaigre rouge, blanc de perle, crèmes de rose pour blanchir la peau, mucilage pour teindre les cheveux en sept nuances différentes, sécule ou poudre